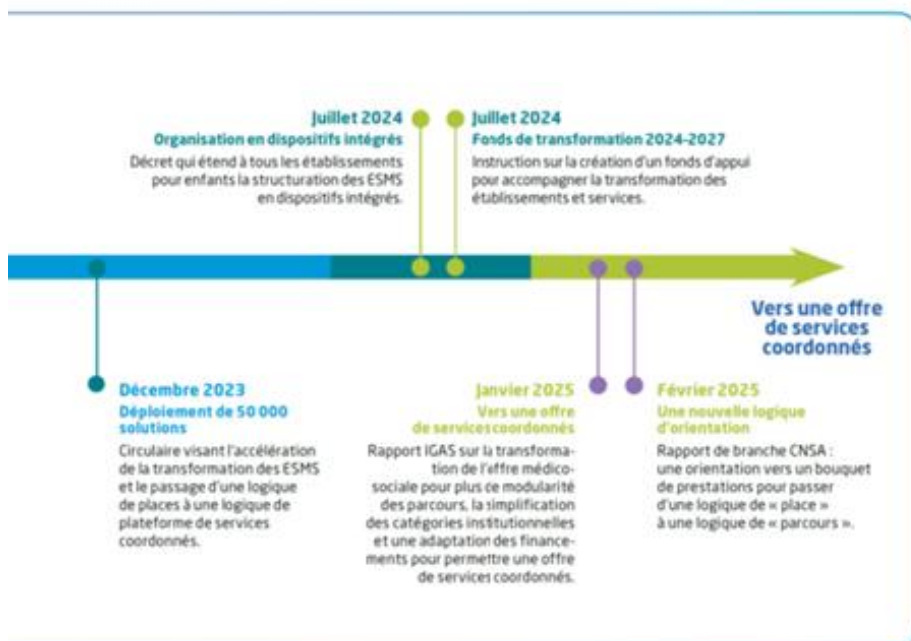




CONCLUSION DU 10^{ème} RENDEZ-VOUS DES SESSAD ET DISPOSITIFS DE PMO D'OCCITANIE DU 19.02.2026

Extrait du guide de l'ANAP : « HANDICAP : RÉINVENTER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE 3.
VERS UNE OFFRE DE SERVICES COORDONNÉS »

INTRODUCTION



« L'organisation en offre de services coordonnés répond aux orientations de la Conférence nationale du handicap de 2023 et des obligations vis-à-vis de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Une désinstitutionnalisation programmée, organisée, dans le respect des choix et des droits des personnes. La personne n'est plus orientée sur une place all-inclusive, mais elle doit bénéficier des prestations en réponse à ses attentes pour être soutenue avec sa famille à vivre la vie qu'elle choisit sur la base de l'égalité avec les autres. La finalité de cette transformation est clairement de mieux respecter les droits fondamentaux des personnes, et aussi de valoriser l'audace que les professionnels proposent avec les personnes et leurs proches vers cette ambition collective. »

Céline Poulet, Secrétaire générale du Comité Interministériel du handicap (CIH).

Autant de défis à relever pour une année 2026 qui s'annonce passionnante, avec pour boussole de pérenniser ce qui fonctionne bien (beaucoup de nos ESMS) et réussir à valoriser l'appui-ressources pour que l'horizon inclusif se profile enfin.

Adresse de gestion : 11 rue des écoles 34530 AUMES

Téléphone : 06 51 13 23 97

Courriel : asso.sessad.dpmo.occitanie@gmail.com

Site : www.asso-sessad-occitanie.fr

N° RNA : W302010146